



Pendant votre grossesse, contactez une sage-femme libérale !

Pourquoi contacter une sage-femme libérale pendant votre grossesse ?

La sage-femme réalisera l'entretien prénatal précoce obligatoire du 4^e mois. Elle vous guidera dans la préparation du grand jour en vous proposant des cours de préparation à la naissance variés et adaptés selon vos souhaits et besoins. Elle vous aidera ainsi à construire votre projet de naissance. Après l'arrivée de bébé, elle effectuera votre suivi et celui de votre bébé au retour de la maternité afin de vous aider à faire la transition en douceur entre la maternité et la maison.



Bon à savoir : l'entretien prénatal précoce

L'entretien prénatal précoce n'est pas un examen médical, mais un moment d'écoute, d'échange et d'information autour de votre grossesse, de votre accouchement et de l'arrivée de votre enfant. Il dure de 45 min à 1h. Vous avez le choix d'y aller seule ou en couple. Il permet au professionnel de comprendre ce que vous vivez, avez vécu et ce que vous ressentez. Il permet également d'identifier vos besoins et vos attentes afin de répondre à vos questions, d'adapter votre suivi de grossesse, de vous accompagner et de vous orienter vers des professionnels susceptibles de vous apporter une aide supplémentaire. Cet entretien sera aussi l'occasion de planifier les séances de préparation à la naissance et à la parentalité. Il est obligatoire pour toutes les femmes, sans avance de frais, pris en charge à 100% par la Sécurité sociale.

Quand prendre rendez-vous avec une sage-femme ?

Dès le début de votre grossesse !

Comment s'organise ce rendez-vous ?

Vous trouverez les coordonnées d'une sage-femme libérale près de chez vous en scannant le QR code ci-dessous qui vous dirigera vers l'annuaire Améli des sages-femmes de votre ville.



N'hésitez pas à nous signaler si vous rencontrez des difficultés pour contacter une sage-femme libérale ou si vous avez des questions.

L'équipe de maternité Saint Jean